

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2020

L'an Deux Mille Vingt, le 27 Mai 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à huis clos en raison des prescriptions de la crise sanitaire, après convocation légale du 19 Mai 2020, sous la présidence de Madame Marie – Christine CHAPEL, Maire,

---

Etaient présents : Mesdames Marie – Christine CHAPEL, Dorothee CHABAUD, Isabelle MEUNIER, Jacqueline RODEANO,

Messieurs BELY Pierre, Michel BELLANGEON, René BOCCARD, Philippe HELLEGOUARCH, Olivier RAZUREL, Christophe GRISARD, Juvénal TURPIN

Nombre de membres en exercice : 11, présents : 11, votants : 11, absents : 0.

Secrétaire de séance : Michel BELLANGEON.

---

Mme le Maire ouvre la séance à 19 H 30

### **Election du Maire et des adjoints**

Conformément à la loi, Madame Marie-Christine CHAPEL, Maire sortant, après avoir remercié l'équipe précédente et salué le travail de cette dernière, rappelle le résultat des élections municipales du 15 mars dernier.

Elle appelle nominativement les onze nouveaux élus qui s'installent dans leurs fonctions puis elle invite l'élu le plus âgé, M. Michel BELLANGEON qui préside l'assemblée afin de procéder à l'élection du Maire.

Après avoir sollicité les candidatures, M. Bellangeon demande aux élus de venir déposer leur bulletin de vote dans l'urne. Au premier tour de scrutin, par 1 voix pour Pierre BELY et 10 voix pour Marie Christine CHAPEL, cette dernière est élue Maire et reçoit des mains de M. Bellangeon l'écharpe de premier magistrat.

Mme Chapel, Maire, préside la nouvelle assemblée et propose comme l'exige la loi de procéder aux votes des adjoints après avoir demandé de décider du nombre de ceux-ci qui étaient de trois jusqu'à présent.

A l'unanimité, le conseil décide d'installer trois adjoints. Comme précédemment. Sollicitant les candidatures, il est procédé à l'élection du 1<sup>er</sup> Adjoint : au premier tour de scrutin, M. Pierre BELY est élu par 11 voix sur 11.

Pour l'élection du 2<sup>o</sup> Adjoint : au premier tour de scrutin, M. Michel BELLANGEON est élu par 11 voix sur 11

Pour l'élection du 3<sup>o</sup> Adjoint : au premier tour de scrutin, M. René BOCCARD est élu par 11 voix sur 11

L'assemblée ainsi constituée procède à la poursuite de ses travaux règlementaires

### **Indemnités de fonction au Maire et des Adjoints**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants et vu les articles 92 et 93 de la loi « Engagement et proximité » du 27 Décembre 2019

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 27/05/2020 constatant l'élection du Maire et de trois Adjoints, Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité,

Décide de fixer à compter du 28 mai 2020 le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et des Adjoints correspondant aux taux d'une commune de moins de 500 habitants conformément à la loi précitée, comme suit :

Maire : 25.5 % de la valeur de l'Indice Brut 1017,

1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> Adjoints : 9.9 % de la valeur de l'Indice Brut 1017

Madame le Maire et les Adjoints bénéficieront de leurs indemnités de fonctions trimestriellement.

## Désignations aux Instances et commissions

Décision n°1 : sont délégués à la communauté de communes Bugey Vallée de l'Ain Pays de Cerdon (CCRAPC) :

Membre titulaire :

- BELY Pierre, Premier Adjoint.

Membre suppléant :

- BELLANGEON Michel, Deuxième Adjoint.

Décision n°2 : sont délégués au Syndicat Intercommunal d'Energie et de E Communication de l'Ain (SIEA) : Membres titulaires :

BELLANGEON Michel, Deuxième Adjoint.

Membres suppléants :

- BOCCARD René, Troisième Adjoint ;
- TURPIN Juvénal, Conseiller

Décision n°3 : sont délégués au SR3A : Membres GEMAPI :

- BOCCARD René, Troisième Adjoint.
- TURPIN Juvénal, Conseiller.

Décision n° 4 : représentant au SCOT BUCOPA : BELY Pierre, Premier Adjoint

Décision n°5 : sont délégués conjointement concernant le domaine VOIRIE :

BOYEUX SAINT JEROME :

- Marie – Christine CHAPEL, Le Maire ;
- Isabelle MEUNIER, Conseiller Municipal
- Olivier RAZUREL, Conseiller Municipal
- Christophe GRISARD, Conseiller Municipal
- Dorothee CHABAUD ? Conseiller Municipal

PONCIEUX - CORNELLE :

- Juvénal TURPIN, Conseiller Municipal
- Marie – Christine CHAPEL, Le Maire
- Jacqueline RODEANO, Conseiller Municipal.

CHATILLON – LE LANCIEUX :

- René BOCCARD, Troisième Adjoint
- Christophe GRISARD, Conseiller Municipal
- Marie-Christine CHAPEL, Maire

SAINT JEROME :

- Pierre BELY, 1<sup>er</sup> Adjoint
- Michel BELLANGEON, Deuxième Adjoint ;
- Philippe HELLEGOUARCH, Conseiller Municipal ;
- Marie-Christine CHAPEL, Maire.

Décision n°6 : sont délégués à la Commission Finances :

- Michel BELLANGEON, Deuxième Adjoint, Président de la commission
- Pierre BELY, 1<sup>er</sup> Adjoint
- Marie-Christine CHAPEL, Maire

Décision n°7 : sont délégués à la Commission Travaux, Matériel, Suivi de Chantier, Maintenance, Planning de l'employé communal :

- Marie – Christine CHAPEL, Le Maire ;
- Pierre BELY, Premier Adjoint ;
- Michel BELLANGEON, Deuxième Adjoint
- René BOCCARD, Troisième Adjoint.
- Christophe GRISARD, Conseiller Municipal
- Olivier RAZUREL, Conseiller Municipal

Décision n°8 : sont délégués conjointement concernant le domaine EAU ET ASSAINISSEMENT :

- Marie – Christine CHAPEL, Le Maire ;
- Pierre BELY, Premier Adjoint ;
- Michel BELLANGEON, Deuxième Adjoint ;
- René BOCCARD, Troisième Adjoint ;
- Christophe GRISARD, Conseiller Municipal
- Olivier RAZUREL, Conseiller Municipal
- Juvénal TURPIN, Conseiller Municipal
- Jacqueline RODEANO, Conseiller Municipal
- Philippe HELLEGOUARCH, Conseiller Municipal

Décision n°09 : sont délégués conjointement concernant le domaine ENVIRONNEMENT – FLEURISSEMENT :

SAINT JEROME :

- Pierre BELY, Premier Adjoint
- Michel BELLANGEON, Deuxième Adjoint ;
- Philippe HELLEGOUARCH, Conseiller Municipal ;

CHATILLON – CORNELLE :

- René BOCCARD, Troisième Adjoint.

PONCIEUX :

- Jacqueline RODEANO, Conseiller Municipal.
- Juvénal TURPIN, Conseiller Municipal

BOYEUX SAINT JEROME :

- Marie – Christine CHAPEL, Le Maire ;
- Isabelle MEUNIER, Conseiller Municipal ;
- Dorothee CHABAUD, Conseiller Municipal.

Plus toutes les personnes de bonne volonté des villages

Décision n°10 : est délégué des Ecoles : Marie – Christine CHAPEL, Le Maire.

Décision n°11 : sont délégués conjointement des Fêtes et cérémonies :

- Marie – Christine CHAPEL, Le Maire ;
- Pierre BELY, Premier Adjoint ;
- Michel BELLANGEON, Deuxième Adjoint ;
- René BOCCARD, Troisième Adjoint ;
- Christophe GRISARD, Conseiller Municipal
- Olivier RAZUREL, Conseiller Municipal
- Juvénal TURPIN, Conseiller Municipal
- Jacqueline RODEANO, Conseiller Municipal
- Philippe HELLEGOUARCH, Conseiller Municipal
- Isabelle MEUNIER, Conseiller Municipal ;
- Dorothee CHABAUD, Conseiller Municipal.

Décision n°12 : sont Responsables conjointement de la Salle des Fêtes Pierre Soulier :

- Marie-Christine CHAPEL, Maire
- Isabelle MEUNIER, Conseiller Municipal ;
- Secrétaire de mairie (en charge de la location avec remise de clefs et état des lieux)

Décision n°13 : sont Délégués Titulaires de la Commission d'Appel d'Offres :

Délégués Titulaires :

- Marie – Christine CHAPEL, Le Maire, membre de droit
- Pierre BELY, Premier Adjoint
- Michel BELLANGEON, Deuxième Adjoint
- René BOCCARD, Troisième Adjoint

Délégués Suppléants :

- Philippe HELLEGOUARCH, Conseiller Municipal ;
- Juvénal TURPIN, Conseiller Municipal ;
- Dorothée CHABAUD, Conseiller Municipal ;

Décision n°14 : sont Délégués conjointement au CCAS :

- Marie Christine CHAPEL, Maire
- Isabelle MEUNIER, Conseiller Municipal
- Jacqueline RODEANO, Conseiller Municipal ;
- Dorothée CHABAUD, Conseiller Municipal ;
- René BOCCARD, Troisième Adjoint
- Juvénal TURPIN, Conseiller Municipal
- Philippe HELLEGOUARCH, Conseiller Municipal

Les membres qui ne sont pas issus du conseil municipal au nombre de cinq seront sollicités et choisis ultérieurement

Décision n°15 : est Responsable Défense Nationale : Michel BELLANGEON, 2°Maire-Adjoint.

Décision n°16 : sont Délégués au Maire d'une partie de ses fonctions et délégation de signature :

- Pierre BELY, Premier Adjoint,
- Michel BELLANGEON, Deuxième Adjoint ;
- René BOCCARD, Troisième Adjoint.

### **Modification du Tableau des emplois de la commune**

**VU** la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics, **VU** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de le Fonction publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et que celui-ci doit mentionner sur quel grade il habilite l'autorité à recruter et si l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3,

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 06/03/2019 portant modification du tableau des emplois et explique que compte tenu de l'augmentation des taches demandées au secrétariat avec notamment la gestion des outils de communication comme le site internet, le futur projet de communication par application, la gestion du service eau et assainissement, ...

Propose donc de supprimer l'actuel emploi de secrétaire de mairie de moins de 2 000 habitants, de 32 heures et de créer un emploi similaire d'une durée de 35 heures, précisant que cet emploi serait à pourvoir au niveau du cadre d'emploi des adjoints administratifs, elle précise que conformément au décret du 20 mars 1991, elle a saisi l'avis du comité technique paritaire du Centre de Gestion de l'Ain qui doit donner son avis.

Invite l'assemblée à se prononcer, qui après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les propositions du maire telles qu'énoncées ci-dessus avec la création du poste de secrétaire de mairie dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs à 35 heures semaine et fixe en conséquence le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité au 1<sup>er</sup> juin 2020.

### **ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

Mme le Maire propose de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique polyvalent capable de conduire les équipements tels qu'épaveuse, tracteur..., à raison de 18 heures de travail hebdomadaire durant la période des congés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi pour accroissement Saisonnier et précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 18 heures hebdomadaire.

### **Prime exceptionnelle « Covid » aux employés ayant travaillé pendant de la crise sanitaire**

Au vu du décret N°2020-570 de la loi 2020-213 du 2 mars 1982 au versement possible d'une prime exceptionnelle défiscalisée et exemptées de cotisations sociales dont peuvent également bénéficier les fonctionnaires des collectivités territoriales qui ont travaillé durant la crise sanitaire.

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée que les employés communaux ont toujours été présents sans aucun arrêt durant la période dure de cette crise sanitaire et propose donc de leur faire bénéficier de cette prime exceptionnelle afin de les remercier pour le service à la population durant cette crise sanitaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du maire de verser aux trois agents communaux la prime telle que présentée ci-dessus, et charge Mme le Maire d'en fixer les montants respectifs par arrêté

### **Projet de Station d'Épuration de Boyeux / Acquisition de terrains**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet de travaux de station d'épuration de Boyeux, rappelle que le Cabinet Aintegra est en charge de la maîtrise d'œuvre de ce dossier, fait part que celui-ci à présenter une actualisation de l'emprise de terrains de la future station qui a été présentée aux divers propriétaires du lieudit « Sous La Ville » afin de leur solliciter l'achat des terrains agricoles nécessaires à l'occupation de ce projet de station d'épuration,

Mme le Maire donne connaissance du résultat de ces échanges qui ont débouchés sur une promesse de vente des terrains agricoles cadastrés suivants : D 1401 de 860 m<sup>2</sup>, D 1406 de 1 134 m<sup>2</sup> et D 1400 de 1750 m<sup>2</sup> soit un total de 3 744 m<sup>2</sup> dont le prix a été fixé à 0.50 € le mètre carré)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 1 abstention, valide cet accord et décide l'acquisition de ces terrains au prix de 0.50 € le mètre carré(m<sup>2</sup>) en vue de l'implantation de la future station d'épuration de Boyeux, dit que les frais de bornage et frais notariés seront à la charge de la commune et décide de contacter l'office notarial CGDM d'Ambérieu en Bugey en vue de l'établissement des actes à intervenir

### **Communication aux habitants**

Madame le Maire rappelle que dans les projets de campagne à l'élection municipale du 15 mars 2020, il y avait un renforcement de la communication pour et avec les habitants afin de suivre en temps réel l'actualité de la commune dans tous les domaines, dit que pour ce faire plusieurs fournisseurs ont été contacté et après étude par visioconférence, il s'avère que la proposition ILLIWAP de la société DIAGRAM est la plus conforme aux attentes des élus et également d'un coût très limité d'un montant TTC de 150 € par an et totalement gratuite pour les administrés Madame le Maire invite donc l'assemblée à se prononcer, qui après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider la proposition de l'application ILLIWAP de la société DIAGRAM pour un montant TTC de 150 € par an et autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant et le contrat à intervenir à compter du 8 Juin 2020

### **Informations et questions diverses**

Mme le Maire fait part à l'assemblée que la pompe de chloration de la station de pompage qui était HS a dû être changée D'autre part, les travaux du doublement de l'UF sont en cours et cela devrait être opérationnel début juillet.

Mme le Maire rappelle l'historique du dépôt de déchets verts autorisé sur Chatillon de Cornelle et précise qu'une réunion avec les différents propriétaires privés et institutionnels sera prochainement programmée afin de décider du devenir de ce lieu qui, est mis à disposition des habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 23 H 30

Vu pour être affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités territoriales.

BOYEUX SAINT JEROME, le 02/06/2020  
Le Maire,  
Mme Marie – Christine CHAPEL.